



EDMOND  
DE ROTHSCHILD

# RAPPORT ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

RAPPORT 2022 AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

EDMOND DE ROTHSCHILD  
ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

JUIN 2022

EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR.

## SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION .....	3
II.	DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION.....	3
	POLITIQUE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION.....	3
	CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE.....	4
	LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG...	4
	ADHÉSION DE L'ENTITÉ OU DE CERTAINS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIFS À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG .....	5
III.	MOYENS INTERNES .....	6
	DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES.....	6
	ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ .....	7
IV.	DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ .....	8
	CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE .....	8
	INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION..	8
	INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	9
V.	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS.....	9
VI.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS .....	10
VII.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	12
VIII.	DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....	12
IX.	EGALITE ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE .....	14

## I. INTRODUCTION

L'article 29 de la Loi Energie et Climat a abrogé l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Elle a modifié les articles L.533-22-1 et D 533-16-1 du Code monétaire et financier (« COMOFI »). L'objectif est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les sociétés de gestion à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild Asset Management (France) - LEI : 969500TIKC7USR8ZJZ49.

## II. DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### POLITIQUE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable qui s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme, l'investissement responsable (IR) reflète ainsi les valeurs de la famille Rothschild.

L'IR est au cœur des activités de Groupe et l'expertise des équipes dans l'asset management et la banque privée accompagne les transformations qui s'opèrent au sein du secteur en apportant des solutions concrètes aux enjeux actuels.

Notre approche consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses. Elle est validée par la confiance de clients institutionnels de renom.

- Pour cela, nous adoptons une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant. Nous souhaitons accompagner les entreprises investies dans leur croissance durable et ne recourons aux exclusions qu'en dernier recours.
- Notre approche est dynamique : l'investissement responsable est au cœur de nos innovations tant dans la conception de nouveaux produits que dans le développement d'outils de mesure inédits.
- Elle est également tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrions bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financière, sociale et environnementale.
- Enfin, nous tenons à notre indépendance : pour garder la liberté d'affirmer nos opinions et exercer notre responsabilité d'actionnaire actif et engagé mais également pour

développer notre propre approche ESG de façon transparente afin de maîtriser l'ensemble de notre chaîne de valeur.

## CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose sur son site Internet d'une page dédiée à l'Investissement Responsable <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Responsible-investment.aspx> qui présente notamment :

- Le Rapport de Développement Durable du Groupe, mis à jour annuellement
- La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild AM (France), ainsi que celle du Groupe
- La Politique d'engagement actionnarial et son compte rendu annuel
- La Politique d'exclusion
- La politique de vote
- Le PRI Transparency report
- La liste des fonds classifiés article 8 et 9 selon le Règlement SFDR
- Le Code de transparence de notre gamme de fonds ISR
- Les publications relatives aux fonds labellisés ISR.

En outre, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est intégrée au rapport financier annuel d'Edmond de Rothschild (France) disponible sur le lien suivant :

[https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Rapport-annuel/France/FR/EDR France\\_RA2021\\_FR.pdf](https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Rapport-annuel/France/FR/EDR France_RA2021_FR.pdf)

L'équipe Investissement Responsable publie également une revue ISR trimestrielle créée en 2013 qui donne, entre autres, un aperçu de notre approche ESG, des exemples et des progrès réalisés. Chaque édition met en avant la perspective académique de l'investissement responsable, en présentant le point de vue d'un chercheur sur des sujets d'actualité ESG.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/INSIGHTS/FR/2022-03-EDRAM-FR-Chroniques-ISR.pdf>

Par ailleurs, lorsqu'un fonds intègre les critères ESG dans sa politique d'investissement, les investisseurs en sont informés par le biais du Prospectus et des informations périodiques du fonds concerné.

## LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

La liste des fonds relevant de l'article 8 et de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est disponible sur le site Internet du Groupe EdR : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible->

<b>Approche ESG retenue</b>	<b>Encours sous gestion <sup>1</sup></b> (en millions d'euros)	<b>% des Encours sous gestion</b>
Exclusion		100%
ESG (article 8 et 9 SFDR)	13 732	70%
<b>TOTAL</b>	<b>19 696</b>	<b>-</b>

Données au 31/12/2021

## ADHÉSION DE L'ENTITÉ OU DE CERTAINS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIFS À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG

Depuis 2020, nous avons fortement développé notre gamme de fonds ISR. A fin 2021, 12 fonds ont reçu le label public français ISR, après un audit complet réalisé par Ernst & Young. Ils couvrent les actions européennes, émergentes et internationales, les obligations et le multi-asset, ainsi que des thèmes tels que la santé, le changement climatique, la technologie et le capital humain.

Outre des fonds ISR généralistes, nous avons démarré une gamme de fonds ISR thématique qui couvre aujourd'hui les thèmes de la santé, de la transition énergétique et du climat ainsi que celui du capital humain.

Par ailleurs, les fonds ISR disposent d'indicateurs clés de performance ESG spécifiques. Nos fonds ISR sont soit cogérés par un gestionnaire de portefeuille traditionnel et un spécialiste ISR, soit en interaction étroite avec nos spécialistes ISR. Aucune participation ne sera prise en compte dans le portefeuille sans l'approbation préalable du profil ESG requis par l'équipe Investissement Responsable. Les indicateurs d'impact de nos fonds ISR sont mesurés en valeur relative par rapport à l'indice de référence de chaque portefeuille et sont monitorés sous forme d'indicateurs (KPI).

Par ailleurs, signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une politique d'investissement, accessible sur son site internet :

---

<sup>1</sup> Gestion collective

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR%20ENGAGEMENT/FR/Groupe-EdR-politique-investissement-responsable.PDF>

La société a mis en œuvre sa première Stratégie d'Investissement Responsable sur la période 2013-2016. La 3<sup>ème</sup> stratégie d'Investissement vient de démarrer en 2021 couvrant la période jusqu'en 2024

### III. MOYENS INTERNES

#### DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

L'équipe Investissement Responsable (IR) est en charge de forger notre approche et notre méthodologie Investissement Socialement Responsable (ISR). Elle est entièrement dédiée à l'analyse ISR sur les actions et sur le crédit. Elle est composée de deux gérants/analystes ESG, d'une analyste ESG et d'une spécialiste ESG.

Tous les membres de l'équipe IR sont des professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expériences consacrées à la recherche extra-financière, à la participation active aux colloques et initiatives de place, et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme. Les membres de l'équipe IR reçoivent des formations professionnelles récurrentes en matière de durabilité initiées par des associations indépendantes telles que l'EFFAS ou la SASB. A titre d'exemple une gérante / analyste ESG, membre de l'EFFAS, participe régulièrement aux formations et séminaires organisés par cette association. Elle est par ailleurs en charge de former les candidats à l'examen CESGA (Certified ESG Analyst), organisé par l'EFFAS et de corriger des examens des candidats pour la délivrance de la certification. Un autre collaborateur est membre de la commission extra-financière de la SFAF et un troisième a obtenu le certificat SASB. De plus, les membres de l'équipe reçoivent des formations de la part des brokers, agences de notation ESG, e partenaires sur des enjeux ESG différents (par ex. climat, biodiversité, réglementation ESG etc.).

Enfin, l'équipe IR s'appuie également sur 9 correspondants ISR, directement intégrés au sein de l'équipe Actions (4), Obligations (2), Multi-Asset & Overlay (2) et Multi-Gestion (1). Ces correspondants sont tous gérants/analystes et sont en charge de favoriser les échanges avec l'équipe Investissement Responsable, d'encourager un travail en commun et de favoriser la diffusion et la prise en compte des enjeux extra-financiers dans l'analyse des valeurs au sein des portefeuilles gérés par leurs équipes respectives.

Un outil interne appelé « Dashboard ESG » est en place en Janvier 2020. Il permet aux gérants de visualiser un ensemble d'indicateurs ESG et climat concernant leur fonds et les titres détenus en portefeuille.

Les informations suivantes sont notamment disponibles :

- Notes ESG internes et issues de Sustainalytics
- Controverses
- Emissions en CO2.
- Alignement avec la trajectoire des accords de Paris (estimation température)
- Carbon impact ratio et sa notation
- Expositions aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

Le Dashboard ESG permet également de suivre les taux de couverture en termes de notation ESG ou données climat des fonds versus leur indicateur de référence ou univers d'investissement défini.

L'ensemble des contraintes ESG sont intégrées dans l'outil Front Office - Risques Dimension. La Direction des Risques effectue un suivi quotidien de ces contraintes.

La société de gestion utilise les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- Sustainalytics : fournit des notations ESG et analyses des controverses
- Carbon4 Finance: partenariat afin d'avoir accès à leur recherche Carbon Impact Analytics et d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de climat au sein de chaque secteur ; Carbon4 Finance fournit une analyse exhaustive de l'empreinte carbone, identifiant à la fois les risques et les opportunités, y compris le calcul des émissions induites et des économies d'émissions (émissions de portée 1, 2 et 3 en amont et en aval).
- Reprisk : fourniture d'analyses des controverses.
- MSCI : contribution aux ODD.

## ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Le Groupe prévoit de renforcer la formation des collaborateurs sur la finance durable via la mise en place d'un e-learning obligatoire.

Le groupe Edmond de Rothschild dispose depuis mars 2022 d'un comité de Durabilité. Cet organe de gouvernance coordonne l'intégration des sujets de durabilité au sein des activités et la transversalité des sujets. Il remonte les plans d'action au comité exécutif du Groupe.

Le Groupe adhère également depuis juin 2021 aux 16 priorités pour la finance durable établies par l'Associations de Banques Privées en Suisse. Ces 16 priorités se déclinent en 4 volets :

- L'engagement
- L'offre et le conseil
- La formation
- Le risque climat

Le Groupe est engagé dans cette démarche volontaire afin de mettre en place les actions nécessaires pour répondre à ces priorités et accélérer la transition vers une économie plus durable démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité :

## IV. DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE

### CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est développée s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la 3ème stratégie IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management. Ce comité est présidé par le Global CEO Asset Management et compte parmi ses membres les responsables des différentes directions. Ceux-ci contribuent à la mise en œuvre des actions de la Feuille de route IR 2021-2024, priorisée au sein de leurs Directions.

La stratégie 2021-2024 concerne, pour la première fois, l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs liquides et d'actifs réels du groupe Edmond de Rothschild. Elle vise à structurer l'engagement approfondi d'Edmond de Rothschild en faveur de l'investissement responsable et d'assurer son développement. Elle se concrétise notamment par la fixation d'un certain nombre d'objectifs transversaux concernant l'intégration ESG, le climat, la formation et la communication IR ainsi l'inclusion de critères ESG dans la rémunération.

### INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

Le Règlement Disclosure établit ainsi des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers<sup>1</sup>.

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
- promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité,
- s'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

Afin de se conformer à ces dispositions, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a :

- mis à jour la présente Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- publié ces informations sur le site internet.

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité<sup>2</sup> tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe en 2021 des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation. L'extension d'inclusion de critères ESG dans la rémunération concernera tous les collaborateurs en 2022.

## INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour afin d'intégrer les risques en matière de durabilité

Cette mise à jour a été l'occasion de revoir et de renforcer les exigences déjà mises en place par les dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. Son article 29 et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 imposent notamment de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D.533-16-1 (III.3.c) du Code Monétaire et Financier, l'article 1 du Règlement Intérieur relatif à la compétence du Conseil a été modifié afin d'y intégrer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

## V. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

Le dialogue et l'engagement représentent un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Edmond de Rothschild. Il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en Assemblée générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme. Notre approche englobe l'ensemble classes d'actifs actions et crédit corporate. Notre démarche structurée passe par le dialogue, individuel ou collectif, avec les entreprises, le dialogue pré-assemblée, le vote aux assemblées générales et si besoin la participation à des dépôts de résolution aux assemblées. Notre politique de vote s'applique de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues.

La politique d'engagement actionnarial est disponible ici : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/assetmanagement/isr/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf>

---

<sup>2</sup> Ce risque est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance que, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement effectué.

Edmond de Rothschild Asset Management met régulièrement à jour sa politique de vote et engagement. Un Comité Dialogue et Engagement, sous la direction de notre Chief Investment Officier Asset Management, a été créé afin de renforcer notre démarche auprès des entreprises.

## VI. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050. A ce titre, elle se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild AM (France) est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Projet), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative. La feuille de route a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Elle prend également en compte le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (« scénario durable ») compatible avec l'Accord de Paris :

<https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI).

### Politiques

L'objectif est d'œuvrer, par les choix de financement et l'engagement auprès des sociétés, pour l'inscription investissements d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur une trajectoire de réchauffement climatique très limité et compatible avec l'Accord de Paris.

Pour l'analyse des émetteurs, l'équipe Investissement Responsable dédiée a développé un modèle interne propriétaire de scoring reposant sur la typologie de la TCFD pour quantifier les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. En pratique, cela signifie qu'en matière de risques climat, la feuille de route invite à ne pas se disperser et à rester concentré sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs puisque 10% des émetteurs présents dans moins d'une dizaine de secteurs économiques concentrent 90% des risques climat.

Notre modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes ; horizon court terme (2020-2024), horizon moyen terme (2024-2035) et horizon long terme jusqu'en 2050. L'objectif est d'arriver à une neutralité carbone à horizon 2050. La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous conduit à identifier 5 secteurs (à savoir l'énergie, les transports, le bâtiment, l'industrie et l'agriculture) et 11 sous-secteurs à risques climatiques

élevés dont 5 dès aujourd'hui (période 2020-2024). Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié 8 secteurs et 21 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont 13 dès aujourd'hui.

La feuille de route Climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable. Nos avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises.

La feuille de route est mise à jour tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO<sub>2</sub> évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions. La prochaine mise à jour de la feuille de route devrait nous permettre d'insérer des objectifs climatiques à des horizons intermédiaires.

Afin de concrétiser notre feuille de route climat, nous avons implémenté des outils de mesure et de pilotage. Depuis 2019 la quasi-totalité de ses fonds ouverts disposent d'un reporting mensuel intègre une empreinte carbone.

Une étape a été franchie en 2021 et en termes de mesure quantitative des risques et opportunités climat via la signature d'un partenariat avec Carbon4 Finance qui nous a permis renforcer notre expertise, nos capacités d'analyse et de reporting sur la transition énergétique et le changement climatique.

Un ensemble important de données Carbon4 Finance a été intégré dans notre outil de gestion et permis de développer des outils de suivi du risque et de l'alignement climatique de nos portefeuilles. Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées, sont aujourd'hui disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4 Finance.

Les données sont en temps réel et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement.

En parallèle, la gouvernance et la coordination transverse Asset Management ont été renforcées en 2021, par l'inclusion de 2 objectifs climat dans notre stratégie IR 2021-2024, dont la signature d'une initiative climat reconnue.

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été amendée en excluant tous les acteurs de cette filière qui augmentent leurs capacités.

A ce jour, deux de nos fonds ouverts flagship disposent d'un objectif climat explicite, via un alignement climat < 2°C, conformément à l'Accord de Paris.

## VII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Nous sommes en outre conscients que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité.

Nous avons ainsi souscrit en 2022 à la base de donnée Biodiversity Impact Analytics de Carbon4 Finance qui fournit notamment l'indicateur « Global Biodiversity Score » (GBS). Ce score mesure l'intégrité des écosystèmes en liant l'activité économique de l'entreprise à sa pression sur la biodiversité et en traduisant celle-ci en impact sur la biodiversité.

Les données de cette base sont en cours d'implémentation dans notre outil de gestion. Elles seront accessibles à tous les gérants courant 2022.

Edmond de Rothschild a par ailleurs rejoint en 2021 l'initiative Finance for Biodiversity dont les signataires s'engagent à collaborer et à partager les connaissances, de mener des engagements avec les entreprises, de mesurer l'impact de leurs investissements, de définir des objectifs de rendre compte publiquement des avancées dans le domaine de la biodiversité.

## VIII. DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constitué par les exclusions. Si celles-ci constituent un dernier recours, nous avons formalisé une politique d'exclusions concernant les secteurs qui nous semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées, le charbon thermique et le tabac.

En allant plus loin, notre analyse ESG propriétaire détaillé, titre par titre, intègre une 40aine de critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous nos fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleurs pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Notre modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.

Nous reprenons la typologie des risques de transition identifiés par la TCFD ;

- Régulation (Policy & Legal),
- Technologique
- de Marché et de Réputation.

Le sujet de la régulation globale (COP 21, accord de Paris), Européenne (taxonomie verte) et locale est bien entendu clé pour le suivi des investissements. Cette régulation peut prendre la forme de risques et/ou d'opportunités pour certains secteurs ou émetteurs en particulier. En aval, le non-respect des réglementations / contraintes légales pourra conduire à des risques de litiges, contentieux, amendes. Les enjeux technologiques sont aussi incontournables. A titre d'exemple, on n'identifie pas de technologies de rupture ou « breakthrough » solutions climat pour les acteurs de l'acier et du ciment et cela à un horizon de 25 ans. A l'inverse, la veille sur les technologies de stockage de l'énergie est majeure pour valider la montée en puissance des énergies renouvelables dans les réseaux de distribution électrique. De même, l'hydrogène est une filière à suivre pour une montée en puissance dans le transport sur la période 2025-2034. Le développement de marchés ou encore leur mise en cause est à suivre. On retrouve ici l'enjeu de long terme du « licence to operate ». Le « Diesel gate » de VW depuis septembre 2015, est désormais un sujet pour l'ensemble des constructeurs automobiles européens. Enfin, dans un souci de matérialité financière, nous associons le suivi des enjeux de réputation à leur impact sur le « licence to operate » des entreprises concernées.

La TCFD distingue deux types de risques physiques ; les risques aigus et ponctuels (« Acute risks ») tels que l'augmentation du nombre et de l'intensité d'ouragans et de typhons et les risques chroniques (« Chronic risks ») qui s'inscrivent dans la durée tels que l'élévation du niveau des mers ou la récurrence de vagues de chaleur. Ces risques physiques peuvent se révéler d'une matérialité financière forte. On peut par exemple penser à l'impact de l'élévation du niveau des mers à un horizon de 50 ans sur les actifs immobiliers détenus par des foncières aux Pays-Bas, en Floride, au Japon ou bien encore au Vietnam. Des secteurs comme les foncières, l'hôtellerie ou encore l'assurance se trouvent en première ligne face à ces risques physiques significatifs sur le long terme. Au sein de ce type de secteurs, l'analyse doit se concentrer sur des approches pays et émetteurs pour aboutir à une granularité fine.

Notre modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Nous analysons par exemple les objectifs (alignés avec les Accords de Paris par exemple) et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais nous regardons aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Afin de suivre au plus près ces risques climatiques, nous suivons la performance de nombreux indicateurs sur nos fonds en temps réel : intensité carbone, trajectoire climatique du portefeuille, intensité des émissions épargnées, etc ...

Une analyse des controverses nous permet également de suivre les risques auxquels les sociétés sont confrontées. Lorsqu'une controverse apparaît nous pouvons dégrader la note ESG, dialoguer avec l'entreprise, réduire ou céder nos positions, etc. Le climat est également un axe prioritaire de notre politique d'engagement actionnarial.

## IX. EGALITE ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE

*Loi Rixain*

A la date d'établissement du présent rapport, la société de gestion compte parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, 73 salariés, 51 hommes et 22 femmes.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a défini un objectif de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes de 70%/30%.

### AVERTISSEMENTS :

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild Asset Management (France) en juin 2022.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

### **EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)**

47, rue du Faubourg Saint-Honoré

75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris

[www.edram.fr](http://www.edram.fr)